

# Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2011

## **PRESENTS :**

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Jean-Jacques FERON (quitte la séance à 20h15) - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

## **PROCURATION :**

Jeannique VANDEWIELE, procuration Chantal VANOVERMEIR  
Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration Catherine SUBTS  
Réjane CASTEL, procuration Annick CASTELEIN  
Geneviève LEROUGE, procuration Dany DELBECQUE  
Hervé DELVAS, procuration Jean-Jacques FERON

## **SECRETAIRE :**

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*

1.01-Construction d'un réseau de médiathèques entre les villes de Tourcoing et Roncq - Lancement d'une artothèque basée à Roncq - Harmonisation des tarifications - Convention de partenariat

Le conseil municipal a adopté le partenariat tarifaire entre les villes de Tourcoing et Roncq et est repris dans le tableau en pièce jointe.

**Délibération adoptée.**

1.02-Bibliothèque municipale - Mise en œuvre d'une artothèque - plan de financement - Subventionnement parlementaire

L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement au financement parlementaire relatif à la mise en œuvre d'une artothèque adossée à notre bibliothèque appelée à évoluer en médiathèque sur « ACTIVAL 2 » à échéance de deux à trois ans.

Estimation du concours financier :

$$\frac{80\,000 \text{ €} \times 100}{119,6 \text{ (TTC)}} \times 40 \% = \pm 26\,800 \text{ €}$$

**Délibération adoptée.**

### 1.03 - Valorisation de notre patrimoine architectural commun - Extension au quartier du Lierre et ajustement du dispositif -

Lors de notre séance du 19 mai 2009, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur une refonte du dispositif mis sur pied en 2006 (délibération du 23 mai 2006) après évaluation des trois années « expérimentales » sans intégrer le quartier du Lierre.

Après plusieurs mois d'échanges avec les Elus et riverains, l'assemblée délibérante a proposé d'étendre ce mécanisme au quartier du Lierre en y incluant un référentiel de recommandations (et non d'obligations) visant à sauvegarder l'harmonie et la cohérence de cet ensemble bâti ainsi que ses jardinets en front à rue par une charte architectural. Le tableau repris ci-dessous fait la synthèse du subventionnement :

NOUVELLE GRILLE - SUBVENTIONNEMENT	
TRAVAUX – TRONC COMMUN	TARIF
<u>Gros œuvre</u>	
<i>Gommage</i>	8 €/m <sup>2</sup>
<b>Hydrogommage</b> /Piquetage/rejointoiement	13 €/m <sup>2</sup>
Reprise de maçonnerie au niveau d'une baie	100 à 300 €
<u>Peinture de façade (sans décompte des ouvertures)</u>	
Mono ton	7 €/m <sup>2</sup>
Multi tons	8 €/m <sup>2</sup>
Peinture du chéneau	9 €/ml
<b>Peinture sous-face de toiture</b>	<b>9 €/ml</b>
<u>Peinture des menuiseries (surface du percement)</u>	
Peinture fenêtres, <i>portes-fenêtres et volets</i>	20 €/m <sup>2</sup>
<u>Menuiseries</u>	
Retour aux ouvertures d'origine	100 à 300 € (selon le type de menuiserie)
Remise en place de volets bois à battants	100 € par fenêtre à habiller
<u>Enduits</u>	
Réalisation enduit simple	4 €/m <sup>2</sup>
Réalisation enduits teintés dans la masse	8,5 €/m <sup>2</sup>
Réfection totale enduit stuc, plâtre ou staff	25 €/m <sup>2</sup>
Réfection partielle enduit stuc, plâtre ou staff	19 €/m <sup>2</sup>
<u>Soubassement et reprise des appuis de fenêtre :</u>	
Réalisation d'un soubassement en enduit structuré	30 €/m <sup>2</sup>
<b>Retour à la pierre bleue</b>	<b>60 €/m<sup>2</sup></b>
Appui de fenêtre en pierre bleue ou emmarchement	100 €/ml
Soubassement en pierre bleue layée	100 €/m <sup>2</sup>
<u>Couverture :</u>	
Toiture : lorsque retour à l'origine ou la reconstruction s'appuie sur les éléments historiques ou qu'elle contribue à une meilleure intégration dans le front bâti	20% de la valeur des travaux
<u>Végétalisation de la façade :</u>	
Fourniture de la végétalisation, plantation et conseil d'entretien, prise de contact avec différents services de la voirie pour accord technique préalable de végétalisation en trottoir ou en accotement par la ville. L'entretien restant à la charge du propriétaire de l'immeuble	

## BONIFICATIONS :

*Clôture et jardinet : une bonification pouvant aller de 300 à 500 € pour les travaux intervenant sur le jardinet et la clôture réalisés en adéquation et en même temps que ceux de la façade.*

+ 20 %

si axes structurants

\* rue de Lille,

\* rue de Tourcoing, rue Pasteur,

\* rue du Dronckaert,

\* Boulevard d'Halluin, avenue Alphonse Loeul

ou placé dans un périmètre de restructuration urbaine

+ 100 € par pétitionnaire si opérations groupées (parrainage)

**Bonification pour le HQE : néant**

*Italique gras = > modification des dispositions en vigueur*

**Délibération adoptée.**

### 1.04 - Immeuble communal Cité du Gazomètre - Projet de cession amiable - Parcelles AL 221 et AL 630

L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à la cession des parcelles AL 221 et AL 630 pour un montant de 14 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarial correspondant. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

**Délibération adoptée.**

### 1.05 - Immeuble communal Sentier du Pellegrin - Projet de cession amiable - Parcelle AB 27

Le conseil municipal approuve le principe de cession de la parcelle AB 27 pour un montant de 7000 €, au profit des propriétaires du sentier du Pellegrin. Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

**Délibération adoptée.**

### 1.06 - Occupation d'un terrain agricole par les gens du voyage - Indemnisation de l'exploitant concerné.

Le 14 mai 2011, les terrains cadastrés AC 24, AC 26, AC 27, AC 138, AC 140 et AC 141 d'une superficie de l'ordre de 1,20 hectare, propriétés de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) et exploités en tant que « prairie permanente » par un agriculteur ronquois ont fait l'objet d'une occupation par les gens du voyage.

Cela a pour conséquence d'empêcher les récoltes des fourrages correspondants durant la saison en cours (herbe sur pied piétinée, risque de détritus...). S'agissant d'une « responsabilité » municipale relativement à cette « perte agricole », l'assemblée délibérante propose d'indemniser l'agriculteur du préjudice subi, sur la base du barème recommandé par la Chambre d'Agriculture (2 582 € l'hectare), à hauteur de 3 020 €.

**Délibération adoptée.**

### 1.07 - Politique communale de l'habitat - Actions d'assistance et de Conseil - Point Info Energie - Conventionnement avec l'Agence Départementale d'Informations sur le Logement (ADIL)

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention entre la ville et l'ADIL. Celle-ci est basée sur des missions spécifiques comme les informations et conseils juridiques, financiers et fiscaux, la maîtrise de l'énergie et conseils techniques, des visites de sites et participations à des manifestations (forums...), des réunions d'information collective, des comités de pilotage sur les logements insalubres et/ou indécents, des veilles juridiques, de la communication (site internet...) mais surtout des permanences au Centre Technique Municipal **(une dizaine de demi-journées par an)**, où les personnels municipaux et Elus auront des formations spécifiques.

La participation communale est basée sur 0.15 € (base Assemblée Générale ADIL du 29 juin 2010) X 13 078 habitants = 1962 € pour 2011.

**Délibération adoptée.**

### 1.08 - Restauration scolaire - Tarification - Ajustement

L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur la revalorisation tarifaire de l'indice des prix INSEE (prix à la consommation sur les 12 derniers mois) estimée à + 1,8 %, mais aussi de l'impact de l'introduction du « bio » dans nos menus (quantité de 15 % au 1<sup>er</sup> septembre 2010 et 20 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Bien entendu, ne se répercute sur l'usager que la part liée à l'inflation (+1,8 %).

Cette revalorisation tarifaire de 1,8 % sur l'ensemble des six tranches apparaît modérée au regard des coûts de revient des repas scolaires constatés ou projetés en 2010, 2011 et 2012 par l'intégration du « Bio » à compter de septembre 2010 (calculs sur la base des charges 2010) :

2010 : 5,58 €\*  
2011 : 5,78 €\* (1)  
2012 : 5,89 €\*(2)

\*hors surveillance de cantine (±0,80 €/repas)

(1)Hausse 2011/2010 = +3,6 %

(2)Hausse 2012/2010 = + 5,5 %

**En conséquence, la revalorisation proposée ne répercute que de moitié la hausse réelle du coût global d'un repas servi entre 2010 et 2011 (+3,6 %).**

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des tarifs :

TRANCHES	QF MENSUEL	TARIFS EN VIGUEUR	TARIFS REVISES
6	≥ 1 500 €	4,00 €	4,07 €
5	De 1 150 € à < 1500 €	3,70 €	3,77 €
4	De 860 € à < 1 150 €	3,30 €	3,36 €
3	De 640 € à < 860 €	2,60 €	2,65 €
2	De 400 € à < 640 €	1,90 €	1,93 €
1	< 400 €	1,20 €* **dont contribution CCAS = 0,71 €	1,22 €**
*dont contribution CCAS = 0,70 €			
EXTERIEURS (NON RONCQUOIS)		4,20 €	4,28 €

A cette révision tarifaire, s'ajoute un ajustement relatif aux repas consommés sans pré-inscription dans les délais prescrits (+1 €).

**Délibération adoptée.**

#### 1.09 - Partenariat avec les associations - Subventionnement 2011 - 2<sup>èmes</sup> versements et acomptes

L'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à l'attribution de nouvelles subventions 2011 (2<sup>èmes</sup> versements ou acomptes) :

ASSOCIATIONS	2011	
	Demande	Attribution négociée sur projets
Club Roncquois Histoire Locale	600	600
Les Artistes Roncquois	400	400
Académie d'Aïkido	750	750
Roncq Sélinkégny	2 700	2 200
Judo	3 800	3 800
Etoile sportive football	25 000	21 000
Amicale du Personnel Communal	3 000	3 000
JAR	2 700	2 700
USR Natation	7 500	6 000
<b>CINEMA GERARD PHILIPPE</b>	51 500	20 000*
	<b>97 950</b>	<b>60 450</b>

\*subvention exceptionnelle d'investissement (passage au numérique). Le crédit correspondant sera inscrit au prochain budget supplémentaire.

**Délibération adoptée.**

## 1.10 - Admissions en non-valeur - Exercice 2010

Ci-après les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2009 et 2010

Exer- cices	Référen- ce des Titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2009	755	Frais de restauration	109,20 €	PV perquisition et demande de renseignement négative
2010	52	Frais de restauration	101,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
		<b>TOTAL pour le redevable</b>	<b>210,60 €</b>	
2010	114	Frais de restauration	69,00 €	PV perquisition et demande de renseignement négative
	217	Frais de restauration	63,00 €	idem
	324	Frais de restauration	33,60 €	idem
	325	Frais de restauration	71,40 €	idem
	521	Frais de restauration	42,00 €	idem
	622	Frais de restauration	63,00 €	idem
	749	Frais de restauration	58,80 €	idem
		<b>TOTAL pour le redevable</b>	<b>400,80 €</b>	
2010	17	Frais de restauration	26,00 €	PV de carence
	342	Frais de restauration	25,20 €	PV de carence
	343	Frais de restauration	25,20 €	PV de carence
	530	Frais de restauration	46,20 €	PV de carence
	629	Frais de restauration	33,60 €	PV de carence
		<b>TOTAL pour le redevable</b>	<b>156,20 €</b>	

Exer- cices	Référen- ce des Titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2010	4	Frais de récré anime	70,20 €	PV perquisition et demande de renseignement négative
2010	80	Frais de récré anime	22,40 €	PV perquisition et demande de renseignement négative
2010	253	Frais de restauration	46,20 €	PV perquisition et demande de renseignement négative
2010	794	Frais de restauration	16,20 €	PV perquisition et demande de renseignement négative
		<b>TOTAL pour le redevable</b>	<b>155,00 €</b>	PV perquisition et demande de renseignement négative
2010	49	Frais de restauration	36,40 €	PV de carence
2010	135	Frais de restauration	28,60 €	PV de carence
2010	417	Frais de restauration	44,20 €	PV de carence
2010	559	Frais de restauration	23,40 €	PV de carence
		<b>TOTAL pour le redevable</b>	<b>132,60 €</b>	Absence de renseignements
2010	544	Frais de restauration	7,80 €	PV de carence
		<b>TOTAL pour le redevable</b>	<b>7,80 €</b>	
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 063,00 €</b>	

La dépense correspondante sera imputée au budget 2011, sur le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » - sous fonction 01 (opérations non ventilables).

**Délibération adoptée.**

#### 1.11 - Compte administratif de l'exercice 2010

Sous la présidence de Rodrigue DESMET, adoption du compte administratif 2010 ci-joint en annexe.

**Délibération adoptée.**

#### 1.12 - Compte de gestion de l'exercice 2010

Sous la présidence de Rodrigue DESMET, adoption du compte de gestion 2010 ci-joint en annexe.

**Délibération adoptée.**

#### 1.13 - Bilan des opérations immobilières réalisées par la commune en 2010

Ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2010 :

**ACQUISITION : NEANT**

CESSION

<i>Désignation du bien</i>	<i>Acquéreur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de l'acte</i>	<i>Objectif</i>
Rue A. Desrousseaux AR 610 - 88 CA	M. Yves VAN OOST	6 600 €	14/12/2010	Mettre fin à des nuisances et des dégradations de bien privé

Délibération adoptée.

-0-0-0-0-

Levée de séance à 22h00  
CM-BD/VL fait le 26/05/2011